

## COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL MARDI 25 JUNI 2024 19 H 00 À LA SALLE DE LA MAIRIE

### Membres présents :

SERRES Jean-Claude ; GODAD Philippe ; BABY Martine ; DONALDSON Joyce ; MOZIN Nicolas ; WATTEZ Laurent ; BORDENAVE Cédric ; POUECH Patrick

**Absents :** BABY Gilles, NIVALLE Guillaume.

**Procuration :** BABY Gilles : SERRES Jean-Claude

**Date de la convocation :** 14/06/2024

### Ordre du jour :

#### 1 - APE

Proposition d'augmenter ou pas la participation financière de la commune aux différents tarifs appliqués par la commune de Foix.

Cantine : 7,60 → 50% → 3,80  
ALAE : 1 enfant : 20€ → 50% → 10€  
          2 enfants : 16€ → 50% → 8  
          3 enfants : 9€ → 50% → 4,5

Votes : 1 contre, 8 pour

#### 2 - Travaux éclairage public.

Le SDE09 demande l'annulation de la délibération n°2020-33 en raison de l'augmentation du tarif des travaux.

Le nouveau tarif s'élève à 15 592.42 € H.T. au lieu de 15 500 € H.T.

Unanimité

#### 3 - Décision sur proposition de la création d'un chemin de randonnée.

Présentation du projet par Philippe GODARD.

Suite à une rencontre à l'Agglo (automne) durant laquelle il a été fait une présentation de la mise en place des différents chemins communaux, L'agglo s'est montrée très intéressée par l'information concernant le recensement des chemins communaux et, de fait, par la création d'un chemin communautaire.

L'agglo Foix-Varilhes demande que ce chemin soit nommé.

Une discussion s'engage pour trouver le nom à donner à ce chemin sur la partie située sur la commune de L'HERM.

Il est opté pour « Le chemin des murets et des buis » mais en patois « Lo camin de las parets e deus boishs »

Sur sa totalité, ce chemin fera 14 km, il passera sur plusieurs communes.

Le Conseil Municipal autorise le passage et le balisage sur les propriétés de la commune, ainsi que l'entretien, autorise la pose d'une signalétique conformément à la charte départementale.

Vote = unanimité

#### 4 – Personnel = prime pouvoir d'achat exceptionnelle (PPAE)

Le projet de délibération avait été étudié au mois de novembre.  
Le CST (Comité Social Territorial) s'est prononcé favorablement pour le projet de délibération qui lui a été soumis pour la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle en date du 21 mai 2024.

Le conseil Municipal suit l'avis émis par le Comité Social Territorial.

Vote = unanimité

#### 5 – Clect =

Présentation par BABY Martine qui donne lecture des éléments permettant la compréhension du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Existence de 2 puits sec (il est demandé de vérifier l'emplacement sur les plans) qui surprend les membres du conseil.

Une discussion s'engage durant laquelle le fait que les plans n'aient pas été fournis avec le rapport pose problème.

Les membres du conseil municipal n'ayant pas assez de détails ne se prononcent pas favorablement pour le rapport de la Clect 2024.

Contre = 5

Abstentions = 3

Rapport refusé.

#### Questions diverses

- Débat sur PADD

Une présentation du PADD est faite. Il sera soumis au vote du Conseil communautaire aux environs de mi-juillet.

Suite à plusieurs commissions, le PADD a déterminé la trame de fonctionnement du territoire et donné les grandes orientations sur l'agriculture, la mobilité, les circuits courts, ..., mais a aussi déterminé le nombre de logements à construire.

Si globalement le PADD donne de bonnes orientations pour le territoire, les choix qui en découlent auront des incidences sur la deuxième partie du PLUi-H, c'est-à-dire le zonage.

- SDE 09
  - Rénovation appareils vétustes ➡ lancement du projet
  - Passage de 50 à 100 kVa à Lieu ➡ ok
  - Renforcement BT s/P 10 SMDEA à Lieu ➡ ok
  - Extension BT s/P Réservoir à Lieu ➡ ok
  - Renforcement BT Langlade : étude de travaux à venir
- Lecture d'un mail que Pauline Cuberli, habitante de la commune, a adressé concernant la demande d'installation de panneaux en bois indicateurs de « En selle » qui va effectuer des sorties à cheval autour de la commune.
- Envoi d'un courrier précisant que sur la partie communale, elle doit communiquer le plan où elle souhaite implanter les panneaux.
- INSEE  
Information : modification de l'année de recensement de manière exceptionnelle, report à 2026, au lieu de 2025 (soit 1 an de plus). Le recensement s'effectue tous les 5 ans.
- Vitesse et circulation = plainte pour vitesse excessive de véhicules liés aux travaux pour le réservoir à Lieu - Remonté vers le SMDEA ;  
Monsieur le Maire se rendra à la prochaine réunion de chantier le jeudi 04 juillet.
- Permanences pour les élections législative des 30 juin et le 07 juillet
- Borne de récupération vêtements et chaussures- Vertex09 info-  
Une discussion s'engage sur le lieu de dépôt du dit container ainsi que sur la protection visuelle (parclozes par ex : claustra...). Il faut voir avec le SMECTOM pour les dimensions minimales pour permettre l'accès du camion prélevateur.
- Demande de Nicolas MOZIN d'envisager des travaux pur boucher des trous importants sur le chemin de Villeneuve du Bosc

Fin de la séance : 21 h 00.